

Le beurre et l'argent du beurre

Il y a plus de quinze ans, dans les colonnes de «Domaine Public», Henri Galland défendait l'idée du «don commercialisé». Que cachait cette formule, curieuse comme un titre de roman de gare? Une subvention ou un don sont attribués à fonds perdu. La générosité de l'Etat qui subventionne, ou celle du donateur qui accorde une largesse, est épuisée en une fois, par le geste même.

La subvention maintient les cours, malgré la surproduction; le don permet à un pays pauvre de se procurer des denrées qu'il n'est pas en mesure d'acheter. C'est peut-être beaucoup, mais c'est tout.

L'idée du «don commercialisé» était la réponse à une question, souvent posée: comment empêcher la générosité de s'épuiser en une opération unique. Le désir d'innover était renforcé par une observation: les dons à des pays du tiers monde sont parfois gaspillés, parfois détournés et réintroduits, au profit de seuls «maffiateurs», dans un circuit commercialisé. D'où la conclusion: mieux vaut dès lors commercialiser sous certaines conditions, contrôlables, et sous l'égide de l'Etat!

Le schéma proposé était le suivant.

L'Etat rachète, au cours normal, des surplus à ses producteurs nationaux. Puis il les écoule en les offrant à un pays tiers, pauvre. Mais il exige que ce produit soit, non pas remis gratuitement aux consommateurs, comme une distribution charitable, mais commercialisé et vendu, bien évidemment à des prix en rapport avec le pouvoir d'achat national.

Cette exigence risque, évidemment, de priver les plus démunis de ce pays tiers de toute possibilité de consommation.

D'où l'obligation, pour le pays bénéficiaire, d'affecter le revenu des ventes à des actions qui

intéressent directement son développement et les catégories les plus pauvres de sa population: équipement agricole, sanitaire, etc. Cette action-là, en un deuxième temps, peut être mise sur pied avec la collaboration du pays donateur. En quelque sorte, des aides en ricochets.

Les avantages évidents de la formule proposée peuvent être résumés ainsi: le don n'épuise pas ses effets d'un seul coup; au lieu d'être un soutien à la consommation, il est transformé par la commercialisation-sous-condition en un soutien à l'investissement; il contraint les couches les moins démunies d'un pays pauvre de participer, par leur consommation même, au développement national.

Certes, les objections à de tels projets avaient surgi. Comment ne pas tomber sous le coup de règles qui s'efforcent, contre le dumping, d'assainir le commerce international? Un Etat (bénéficiaire) acceptera-t-il à la fois de se soumettre à des exigences sur l'affectation de ses dépenses, tout en jouant le jeu, sans abus et sans corruption, de la commercialisation?

Ce long rappel, évoquant une idée dont nous n'avions jamais vu le prolongement concret, pour dire la surprise de découvrir, en faveur de l'Union soviétique, une première application pratique de l'idée du «don commercialisé».

Les surplus de beurre français, qui chargent la politique agricole communautaire, seront vendus, bradés, à la moitié du cours d'achat, et en dessous de tout cours mondial. Mais l'Etat soviétique les réintroduira, au prix de vente national, dans son circuit de distribution; il touchera donc à son tour une subvention, qu'il affectera à ce que bon lui semble.

On est donc bien loin des sanctions économiques! Le «don commercialisé», nous disait-on, n'est pas possible. Preuve du contraire ou plus exactement preuve par la caricature. On préférerait la preuve par l'image et l'exemple... authentique.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 659 11 novembre 1982
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Alain Rossel

659

Nucléaire: les «a priori» du Conseil fédéral

Portée par des ressources financières plus importantes que jamais, l'offensive en faveur de l'énergie nucléaire reprend actuellement de plus belle. Point d'accrochage: Kaiseraugst. En filigrane: la prise de position du Conseil fédéral, acquis à l'idée que la Suisse a besoin d'une centrale nucléaire en tout cas, après Leibstadt. Et ce, rappelons-le, alors que la Commission fédérale pour l'énergie s'était trouvée, après examen approfondi, dans l'impossibilité de trancher (deux groupes de force égale pour soutenir des thèses exactement opposées) pour ou contre ce fameux besoin! N'empêche: le feu vert de l'exécutif a eu l'effet d'un coup de fouet pour les promoteurs du nucléaire qui avaient toutes les raisons de sombrer dans la morosité, au vu des déboires de leur énergie préférée à l'étranger.

Techniques modernes de persuasion à la clef, le débat va à nouveau s'enliser dans une masse d'arguments péremptoirs; et cette nouvelle campagne pourrait avoir d'autant plus d'impact que les opposants n'auront pas les moyens de se faire entendre à même dose.

Mettons donc les points sur les «i» à titre préventif: d'abord (ci-dessous) en décortiquant la démonstration du Conseil fédéral; puis (page suivante) en suivant sur le terrain le show nucléaire type.

Le Conseil fédéral rejoint donc la volonté des producteurs d'électricité de construire d'autres centrales, en prétendant que besoin il y a. Il peut sembler intéressant de comprendre comment le Conseil fédéral en est arrivé là. Rappelons d'abord que,

faute d'une décision claire et tranchée des experts sur le sujet, la décision du Conseil fédéral est, avant tout, politique. Il est vraisemblable que la décision d'affirmer que le besoin existe a été prise d'abord et les arguments pour justifier cette décision élaborés après coup.

Les arguments avancés pour justifier une (voire plusieurs) centrale supplémentaire sont de deux sortes:

1. Croissement prévisible de la consommation d'électricité en Suisse.

2. Sécurité d'approvisionnement.

Dans un cas comme dans l'autre, la démonstration repose sur une pétition de principe. Ces pétitions de principe ont été analysées par Ursula Koch pour l'accroissement de la consommation¹ et par Christine Mironesco pour la sécurité d'approvisionnement². Les points principaux de ces analyses sont présentés ci-après avec quelques développements supplémentaires.

PÉTITIONS DE PRINCIPE

Le Conseil fédéral postule d'abord une augmentation du PNB (Produit national brut) de 2,1% par an jusqu'en l'an 2000. En réalité, cette augmentation n'a été que de 1,6% par an entre 1977 et 1982. Il est de plus quasi certain que le PNB sera en recul en 1982 (-0,5 à -1,0%) et d'aucuns s'attendent également à un recul pour 1983. La plupart des pays ayant une structure économique semblable à la nôtre affichent des prévisions notoirement en retrait de celles du Conseil fédéral. Le taux de croissance que celui-ci a retenu ne peut se justifier ni à partir de l'évolution économique récente, ni même par un consensus d'experts. Il a donc vraisemblablement été choisi en fonction de la démonstration à faire.

Le Conseil fédéral admet bien sûr que la demande d'énergie suit l'augmentation du PNB. C'est là une hypothèse également indémontrable et bien des études sérieuses ont été faites, qui prouvent que, si

on le veut, la consommation d'énergie peut fort bien diminuer en même temps qu'augmente le PNB.

Le Conseil fédéral évite cet écueil en postulant que l'électricité d'origine nucléaire est indispensable pour remplacer le pétrole à des fins de chauffage. Il admet qu'en l'an 2000, il y aura 220 000 habitations converties au chauffage électrique direct et 100 000 pompes à chaleur électriques installées, le tout permettant de «justifier» un besoin de puissance de 760 MW environ, donc pas loin de la puissance d'une centrale nucléaire de type usuel (Gösgen = 920 MW). Les chauffages électriques sont censés économiser un demi-million de tonnes de mazout par an, ce qui n'est pas beaucoup par rapport à la consommation de produits pétroliers en Suisse (ordre de grandeur: 11 à 12 millions de tonnes par an) et ne changera pas le fait que la Suisse restera tributaire de l'étranger pour le pétrole. Elle en est d'ailleurs tout autant tributaire pour son uranium.

Notons d'autre part que la consommation de produits pétroliers en Suisse a baissé de plus d'un demi-million de tonnes entre 1980 et 1981, et ceci sans qu'aucune nouvelle centrale nucléaire n'entre en fonction, et avec une exportation d'électricité considérable. L'économie réalisée l'a été au titre du chauffage et les économies possibles dans ce secteur restent encore très considérables. Elles ne sont qu'à peine entamées. Si l'on ajoute que le chauffage électrique direct constitue, «per se», un gaspillage d'énergie (utilisation inefficace d'une énergie de haute qualité), on voit que l'argument de la substitution du pétrole par le chauffage électrique n'est pas soutenable.

A SUIVRE

¹ Ursula Koch. «Der Berg hat eine Maus geboren.» «Energie-Umwelt», 3, octobre 1982.

² Christine Mironesco. «Technocratie et écologie en Suisse; la «clause du besoin»: l'enjeu d'un conflit entre experts.» Université de Genève, département des Sciences politiques, février 1982.

Prévoir le prochain Gardel

La FRE(N), c'est la Fédération romande pour l'énergie (nucléaire), présidée par le professeur André Gardel (EPFL), inventeur, on le sait, de l'unité de temps fondamentale, le Gardel, équivalente à une quinzaine de nos années terrestres. Un Gardel, c'est le temps qui s'écoule entre le moment où quelqu'un (le prof. Gardel, par exemple) décide qu'une nouvelle centrale nucléaire est indispensable et le moment où cette centrale entre en fonctions.

Jeudi 4 novembre dernier à Montreux l'Action pour une politique énergétique réaliste, qui se chauffe du même bois que la FRE(N), organise une séance dite d'information sur l'énergie à l'intention, essentiellement, des autorités des trois districts de l'Est vaudois.

Les orateurs: M. A. Gardel, bien entendu, mais aussi M. P.-A. Berthoud, délégué cantonal à l'énergie du canton de Vaud.

L'ambition de M. A. Gardel: expliquer comment évoluera la production et la demande d'énergie pendant le prochain Gardel, c'est-à-dire, «grosso modo», jusqu'en l'an 2000 (pour les amateurs, le thème de son exposé: «La Suisse et ses besoins en l'an 2000, une vision réaliste de notre avenir énergétique»). M. P.-A. Berthoud, lui, ne fait pas dans la futurologie; il tente, plus modestement, de promouvoir les économies d'énergie, maintenant; en application du théorème simple qui veut que le kwh le moins problématique soit celui qu'il n'y a pas besoin de fournir...

Le discours de M. A. Gardel est le discours pronucléaire désormais standard. L'orateur explique en un premier temps que le bonheur est lié à la consommation d'énergie. Selon lui, tout le monde veut consommer toujours davantage d'énergie. Une sorte de principe fondamental.

Et d'annoncer que la croissance économique sera de 2 à 2,5% par an d'ici à l'an 2000. Une précision impressionnante si l'on s'avise que cette fourchette est nettement supérieure aux taux enregistrés ces dernières années...

Et de décréter ensuite que la croissance économique exige une croissance de la consommation d'énergie (à peu près dans les mêmes proportions). Cela n'empêche pas M. A. Gardel d'expliquer un peu plus loin qu'un ralentissement économique — il ne saurait être, de toute façon, que momentané — est sans conséquence décelable sur l'évolution de la demande d'énergie... Cela évite probablement à l'orateur d'avoir à refaire ses dessins, pour tenir compte de la réalité actuelle. Jolis ces dessins, du reste, reconnaissons-le, bien coloriés et bien présentés. Il y a de bons graphistes à l'EPFL. Pour l'histoire, retenons la prophétie gardélienne pour l'an 2000: nous consommerons 1150 PJ contre 670 PJ aujourd'hui ($1 \text{ PJ} = 10^{15} \text{ J} = 278 \text{ Gwh} = 2,4 \times 10^{11} \text{ kcal} = \dots$ de toute manière, c'est beaucoup).

Cette consommation établie (!), il faut trouver des sources d'énergie pour la satisfaire. C'est le deuxième temps du discours standard: on passe pieusement en revue les sources d'énergies possibles.

On commence par accorder généreusement un petit quelque chose aux énergies renouvelables, tout en racontant que même ce petit quelque chose exigerait des millions et des millions de m² de panneaux solaires hors de prix (M. Berthoud, lui, a entendu parler de l'énergie solaire passive, celle qui fonctionne sans panneaux, et il s'en fait l'avocat). On déplore ensuite les inconvénients liés à l'utilisation du charbon (sans plus insister outre mesure sur les problèmes du CO₂!), mais on donne tout de même à ce dernier une tranche du gâteau, ainsi qu'au gaz naturel, pour lequel on est plein d'éloges. Bien sûr, il faudra continuer à consommer du pétrole, peut-être même davantage qu'aujourd'hui, on l'avoue à

contre-cœur. Et toutes ces énergies ne suffisent pas, cela va sans dire, à couvrir nos énormes besoins; il faudra donc recourir encore plus à l'électricité... ce qui nous obligera à construire, d'ici à l'an 2000 et si possible avant, encore quatre centrales nucléaires après celle de Leibstadt. Voilà. Le lapin est sorti du chapeau. Applaudissements. Merci, M. A. Gardel!

Ce qui m'étonne, c'est que ce genre de discours simpliste continue à être pris au sérieux. Même ce brave J.-J. Cevey, syndic de Montreux, présent à la séance, se jette tête baissée dans le panneau et croit devoir à la fois exprimer son angoisse devant l'urgence de la situation dépeinte par le conférencier et se lancer dans l'apologie du nucléaire, devenu, selon lui, notre bouée de sauvetage.

Le nucléaire n'est pas une énergie renouvelable; le pétrole non plus, le gaz naturel non plus, le charbon non plus, bien qu'il y en ait à disposition comparativement beaucoup plus que des autres. Que fera-t-on lorsque ces ressources seront épuisées? M. A. Gardel n'en parle pas. Peut-être croit-il à la surrégénération (technique qui a déjà rendu l'âme aux Etats-Unis et qui rencontre bien des difficultés en Europe: La Hague, vous connaissez?) ou à la fusion (depuis bientôt deux Gardels, elle est la solution prévue pour un Gardel, tout en n'ayant jusqu'ici pas permis la production d'un seul kwh)? Sans parler des déchets et des centrales à bout de souffle ou accidentées. Sans parler de la chaleur de rejet de toutes ces centrales, chaleur dont seule une très petite partie pourrait être utilisée pour le chauffage.

Subsiste la question fondamentale: comment démontre-t-on que le bonheur augmente lorsqu'on consomme plus d'énergie?

Je ne suis pas futurologue, mais je veux bien prendre un pari avec M. Gardel: en l'an 2000, on consommera, non pas davantage, mais moins d'énergie, et en particulier moins d'énergie électrique qu'aujourd'hui.

Pierre Lehmann

Conduire une locomotive: du rêve à la cadence

Etre conducteur de locomotive: le rêve de générations de garçons, bouche bée dans les gares, à scruter le museau sombre des machines pour découvrir le visage de ces demi-dieux de la vitesse et de la technique. Pas certain que les astronautes et les cosmonautes aient complètement pris la relève, dans l'imagination enfantine, des maîtres du train. Redescendons sur terre: aujourd'hui, les mécaniciens CFF sont pris dans la mêlée des chemins de fer en quête de nouveaux clients, service public à la recherche de son second souffle et acculé à la rentabilité financière sous le signe trompeur des «économies»...

Les mécaniciens CFF sont même en première ligne de l'offensive de charme lancée par leur employeur, puisque c'est en somme sur leur conscience professionnelle que repose l'édifice dont les

pierres angulaires sont la ponctualité des trains, leur rapidité et l'étonnante fréquence de leurs courses.

Comment réagissent ces mécaniciens CFF à la nouvelle organisation de leur travail découlant en particulier de l'introduction de l'«horaire cadencé»? Nous avons voulu le savoir, avant toute réflexion plus globale sur les CFF. Voici quelques notes qui doivent en quelque sorte donner le ton général des commentaires enregistrés mais qui, on le comprendra très vite, n'ont pas l'ambition de résumer la situation dans toutes ses composantes.

CHANGEMENT DE RYTHME

Donc l'«horaire cadencé» a été introduit en juin 1982 dans des conditions optimales: période basse du trafic marchandises et absence de travaux sur le réseau, notamment. Et cet automne, inévitablement, de nombreux chantiers se sont ouverts, le trafic marchandises a repris et les horaires en ont pâti...

L'«horaire cadencé» représente une prestation de 36 000 km/jour supplémentaires, Son introduction aurait-elle dû être mieux préparée? En tout cas, la durée du travail est restée inchangée et c'est donc le rythme qui s'est modifié. Des précisions? Les jours de congé mobiles auxquels a droit le personnel ne sont plus disponibles: impossible de faire autrement que d'en accepter le paiement. Les pauses, elles, sont comprimées, de même que le temps prévu pour effectuer le travail; certains membres du personnel réagissent par un laisser-aller résigné qui entraîne fatalement des retards...

Le cas du 1^{er} arrondissement CFF est particulièrement intéressant parce que les directives centrales qui fixent les prestations minimales y sont appliquées à la lettre. Or il n'est pas possible, par exemple, d'être à son poste de travail une minute seulement avant le départ du train: le conducteur prend donc le temps sur son compte ou accumule du retard.

Significatif aussi: au dépôt de Lausanne, l'un des plus importants de Suisse, 10% du personnel, en

Les aiguillages qui grincent

Dans son numéro spécial (cf. DP 657) consacré aux chemins de fer, l'AST, Association suisse des transports (Bahnhofstr. 8, 3360 Herzogenbuchsee) donnait la parole à Jean Clivaz, actuel président de la Fédération suisse des cheminots (SEV). Cette petite conversation donne des points de repère qui compléteront utilement les observations que nous publions. Nous citons donc:

AST: *Au cours de ces dernières années, votre syndicat s'est plaint à plusieurs reprises de la surcharge de travail à laquelle sont soumis les cheminots. Quels sont les aiguillages qui grincent?*

Jean Clivaz: L'effectif du personnel est insuffisant. Remarquez que les CFF soulignaient cette

carence avant même que le Parlement ne décrète un blocage du personnel de la Confédération. Le recrutement du personnel est ardu, en particulier à cause des horaires de travail irréguliers: de nombreux candidats renoncent finalement à ce travail à cause du travail nocturne et du dimanche. Et les salaires, pour les débutants, sont légèrement inférieurs à ceux pratiqués dans l'industrie privée.

L'excès de travail qui repose sur le personnel apparaît de manière éclatante lorsque l'on fait le compte des heures supplémentaires qui ne peuvent être compensées à cause du manque d'employés: avant même l'introduction de l'horaire cadencé, elles étaient au nombre de 70 000!

AST: *La situation s'est-elle encore dégradée avec l'introduction de l'horaire cadencé?*

Jean Clivaz: Lorsque nous avons dit oui à l'horaire

cadencé, nous savions qu'il entraînerait une surcharge de travail pour le personnel. Mais à l'époque, des promesses ont été faites et aujourd'hui les cheminots demandent leur application. L'effectif du personnel est encore inchangé alors que l'offre a augmenté de 20%. Depuis l'introduction du nouvel horaire, il nous manque au minimum 300 personnes.

AST: *Quelles sont les revendications concrètes du SEV en vue de l'amélioration de la situation du personnel?*

Jean Clivaz: En premier lieu, il convient d'autoriser l'augmentation du personnel nécessaire au bon fonctionnement du trafic ferroviaire. Les CFF doivent engager le personnel manquant. Ensuite, il convient évidemment d'accorder la compensation de toutes les heures supplémentaires effectuées.

moyenne, était porté malade en octobre, sans qu'une grippe maligne soit signalée: une façon de réagir aux nouvelles normes.

Significatif encore: à Genève, comme ailleurs, un mécanicien est toujours de service, à disposition en cas de nécessité; depuis l'introduction de l'horaire cadencé, un mécanicien que nous interroignons n'avait jamais vu «un gars au dépôt»: toujours des urgences!

Au congrès des cheminots en 1981, la section de Genève avait proposé que soit repoussée l'introduction de l'horaire cadencé (matériel insuffisant, personnel supplémentaire pas encore formé); cette suggestion n'avait pas été retenue, de crainte de voir reporté l'octroi de personnel supplémentaire.

Le dossier est ouvert. Pour mieux apprécier la situation, quelques détails sur l'organisation du travail d'un mécanicien.

— *Congés et repos.* L'année civile comporte 62 jours de repos, 24 jours de congé (vacances), 41 jours de «compensation» (abaissement à 44 heures de la semaine de travail et compensation du travail de nuit), moins 3 jours à déduire selon une clef particulière, soit au total 124 jours — en gardant à l'esprit que les 41 jours de compensation ne sont pas garantis en temps, mais seulement en argent.

— *Un «tour» de dix-huit jours.* Un mécanicien CFF travaille sept jours consécutifs (parfois six) avant d'avoir deux jours de congé; l'unité de travail, c'est le «tour» qui dure dix-huit jours (quatorze jours de travail et quatre de repos): tous les dix-huit jours, le mécanicien recommence le même travail. L'horaire cadencé a sensiblement modifié le visage d'un «tour»: aujourd'hui, la moitié environ se passe en travail de nuit et quatre jours sur les quatorze commencent très tôt le matin; la plupart des soirées sont donc condamnées.

— *La «journée» de travail.* Ci-contre, deux tableaux résumant, autant que faire se peut, l'itinéraire d'un mécanicien, au prise avec sa tâche quotidienne.

HORAIRE TYPE D'UNE JOURNÉE «LÉGÈRE»

11.55 prêt sur le quai de la gare Cornavin
11.57 relève d'un mécanicien arrivant avec un convoi; dégagement de la voie, passage sur une autre voie, repli au triage (par manque de place il faut constamment libérer les voies à Cornavin), contrôle de la machine
12.30 sur le quai de départ, contrôle des freins
12.57 départ pour Lausanne (Intercity) avec deux minutes de retard
13.30 arrivée à Lausanne, retard rattrapé, relevé par un autre mécano, passage de l'autre côté de la gare (direction Genève), prise en charge d'un train régional, essai des freins
14.12 départ de Lausanne

JOURNÉE «LOURDE»: HORAIRE TYPE

14.00 prêt sur le quai (en réalité il est allé chercher sa valise au dépôt où il l'avait laissée le jour précédent à la fin de son travail); après la relève d'un collègue, contrôle de la machine
14.04 départ de Genève, régional pour Lausanne
15.40 arrivée à Lausanne, relevé à 15.45
15.45 pause (à Lausanne il n'y a pas de cantine, il faut soustraire le temps d'une brève toilette, la locomotive n'est pas un wagon de première..., le chemin pour aller boire un café et le chemin du retour à l'autre extrémité de la gare: en réalité la pause dure 10 minutes)
16.10 prise en charge d'une locomotive à l'autre extrémité de la gare, au dépôt, mise hors service
16.40 sortie d'une loco du dépôt et mise à quai pour le départ, relève

15.48 arrivée à Genève, remise de la machine à un collègue, il est 16 heures
16.00 pause de 45 minutes dont 25 minutes à disposition, donc 20 minutes de pause véritable (suivant l'endroit où arrive le train, la cantine est à deux pas ou il faut dix minutes de marche pour l'atteindre)
16.45 sur le quai en attente
16.55 prise en charge d'une machine, départ au triage en attente, plusieurs manœuvres entre la gare et le triage
18.00 départ pour la Praille (gare des marchandises de Genève)
18.10 arrivée à la Praille, manœuvres et attente
19.10 départ de la Praille
19.17 arrivée à Genève, relève
19.25 fin du travail après toilette et dépôt de la valise.

17.22 prêt sur le quai pour relever un collègue
17.24 départ de Lausanne: Intercity pour Genève
17.57 arrivée à Genève, passage à l'autre extrémité du quai pour relever un collègue, contrôles
18.21 départ de Genève pour Lausanne (direct)
19.05 arrivée à Lausanne, aux commandes de la machine qui a été décrochée, passage à l'autre extrémité du quai pour accrocher deux wagons PTT, en attente d'un train
19.50 après l'accrochage, relève; pause repas
20.55 prêt pour une relève sur le quai
21.12 départ de Lausanne: régional pour Genève
22.48 arrivée à Genève et relève
23.00 prêt sur une autre voie pour relever un collègue qui arrive à 23.08; garage de la loco au dépôt et mise hors service
23.30 fin du travail.

COMMUNICATION

Satellites: la technique avant la loi

Quelques dizaines de milliers de Zurichoïses et de Zougoïses peuvent capter chaque soir un programme de télévision émis en Angleterre et diffusé largement en Europe grâce au satellite OTS. Des sujets variés et fort sages, adaptés à leur vocation internationale: des séries policières, des documentaires touristiques, des reportages et des variétés. Chaque soir, trois ou quatre films apportent aux spectateurs dispersés en Europe un avant-goût aseptisé de cette télévision du 21^e siècle.

Quelques notes. Au début et à la fin de l'émission, l'indication de l'heure est donnée pour trois régions, soit le Royaume-Uni, l'Europe centrale et la Finlande, avec le décalage d'une heure qui

s'impose. La publicité apparaît entre les sujets et pas, selon la méthode américaine, pendant leur diffusion; elle présente des produits connus partout (Pepsi, Schweppes, Kellogg's, par exemple) ou des produits vendus en Norvège (Toy), pays qui n'admet pas la publicité télévisée mais diffuse néanmoins les programmes transmis par satellite. En fin d'émission, l'adresse du vendeur de temps d'antenne est indiquée à titre de rappel aux publicitaires qui ont, par ailleurs, déjà été contactés directement.

La télévision par satellite, même sans décision du Conseil fédéral à ce chapitre, est déjà une réalité à Zurich et à Zoug.

PS. Pas pu, en revanche, voir le programme russe, qui n'était captable en Suisse qu'au stand de Tel-Sat à la Foire de Bâle, ce printemps. Il ne semble guère y avoir d'amateurs!

CORPORATIONS

Ces bourgeois qui font peur

La publication par «Die Weltwoche» d'un article sur les corporations zurichoïses (cf. le point de vue d'E. Bollinger dans DP 658) commandé par le magazine du «Tages-Anzeiger» continue d'alimenter des colonnes, au moins dans la presse suisse allemande. Cette semaine, c'est «Tell» (21) qui reproduit le chapitre préparé par Erwin Koch et qui a été censuré par «Die Weltwoche» parce qu'il citait plusieurs bourgeois fort connus et parfois contestés.

N'oublions pas, tout de même, que «Bilanz», la revue économique du groupe Jean Frey, qui édite aussi «Die Weltwoche», avait publié il y a quelque temps une étude sur les communes bourgeoises et

leur puissance; on y découvrirait des indications sur certains bourgeois bernois, et parmi eux Jean Ziegler, également citoyen de Genève si l'on se fonde sur le «Burgerbuch» de 1980.

Au surplus, les corporations zurichoïses ont permis récemment la publication d'un livre de Hans Zehnder intitulé «Constaffel und die 25 Zünfte Zürichs». L'éditeur, cela ne surprend pas, est la «NZZ».

Fiers de leur passé, les bourgeois zurichoïses et ceux de bien d'autres communes tentent de l'assumer à leur manière, à grands coups de freins. Protestation aux allures pathétiques, contre le temps qui passe, contre l'effacement des privilèges. Reste à savoir jusqu'où peut les mener cette crispation qu'on aurait tort de réduire à son expression folklorique: il y a là un vivier pour un conservatisme étroit qui tire grand parti des incertitudes de l'époque.

NOTES DE LECTURE

Le jeu de la guerre

Dans la collection «Contemporains» de L'Age d'Homme, je signale la parution d'un récit de Jacques-Michel Pittier, *Kriegspiel ou le jeu de la guerre*.

L'auteur a indéniablement du talent, pour conduire une intrigue et en tenir le fil d'une main ferme. Son histoire d'un capitaine de dragons envoyé en mission secrète aux confins d'un pays imaginaire (tchèque peut-être, ou polonais), et qui se heurte au puissant voisin (allemand ou russe) se lit avec plaisir et intérêt. Le «truc» narratif du retour en arrière est astucieusement exploité, faisant planer sur toute l'aventure l'ombre de l'échec final, celle-là même où se débat le héros, au premier chapitre, en proie à la solitude et à l'angoisse. En revanche, la charge désespérée des cavaliers contre les tanks manque de souffle, si j'ose dire; l'épique ne s'atteint pas si aisément.

Saluons au passage un hommage discret à Buzzati ou, plus près de nous, drapé dans les prestiges pernicieux de la stratégie, à Langendorff.

Pour finir, une question: quand donc, à L'Age d'Homme, se résoudra-t-on à recourir aux services d'un correcteur qui sache l'orthographe?

Catherine Dubuis

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La différence piémontaise

Eglise vaudoise du Piémont.

Le pasteur Tullio Vinay, fondateur d'Agape (Piémont) et de Riesi (Sicile), décide de se présenter aux élections italiennes. Il est élu sur la liste *comunista*. La communauté vaudoise (*valdese*, du nom du fondateur, Pierre Valdo), sans être unanimement enchantée, admet la chose, et Tullio Vinay

continue de jouir du respect, je dirais presque de la vénération, de ses coreligionnaires.

Eglise vaudoise du canton de Vaud.

Le pasteur Pellaton... Etc., etc.!

Deux exemples... *exemplaires*, de deux attitudes diamétralement opposées. En 1972, l'un des pasteurs de l'Eglise vaudoise du Piémont publiait dans les éditions de la communauté, la Claudiana à Turin, un petit livre intitulé *Eglise et tabou politique*, dans lequel il réclamait du chrétien un engagement dans ce monde. Lui-même était membre du parti communiste sans que personne y trouve à redire.

Dans les mêmes années 70, le regretté Marcel Regamey publiait son *Evangile et politique*, dans lequel tout au contraire...

Profane en la matière, je ne saurais juger. Je dirai cependant deux choses.

Vue de l'extérieur tout au moins, l'Eglise vaudoise du Piémont semble infiniment plus vivante que l'Eglise nationale du canton de Vaud. Et chaque

année, le synode qu'elle tient à Torre Pellice (Prov. di Torino) est un événement culturel et religieux important de la vie italienne, qui attire même des non-protestants et dont rendent compte tous les journaux.

Par ailleurs, je me trouve être l'un des quelques milliers de citoyens qui avaient accordé leur voix à Berthold Pellaton. Je l'avais même cumulé — non parce qu'il était socialiste, mais parce qu'il était pasteur. Ma volonté de citoyen suisse et de contribuable vaudois a été purement et simplement méprisée. Or je fais partie de ces trente et quelques pour-cent qui persistent à se rendre aux urnes. On le sait: la majorité, la majorité silencieuse, c'est le cas de le dire, se désintéresse absolument des affaires politiques, celles du moins sur lesquelles on est amené à voter. J'ai connu un électeur qui avait cessé de voter le jour où (pour de bonnes raisons, cependant) Charles Sollberger, qui avait été réélu en tête de sa liste, se vit contraint de se retirer. On peut donc craindre que l'abstentionnisme ait gagné

encore quelques partisans. A moins, bien sûr, que loin d'être une *crainte*, ce soit un *espoir*, justifié.

* * *

Je feuillette le fort beau programme publié par le Théâtre de Carouge à l'occasion de la *Phèdre*. En frontispice, la reproduction d'un portrait de l'auteur, Jean Racine.

«Tiens! me dis-je, un portrait que je ne connaissais pas... Curieuse perruque, pour l'époque: non pas la monumentale perruque du Roi Soleil, mais déjà presque la petite perruque du XVIII^e...»

Je regarde de plus près. Le portrait reproduit est un médaillon. Autour du médaillon, bien lisible, l'inscription: «*Louis Racine né à Paris en 1693...*» etc. On a confondu le père et le fils!

Tout de même, Messieurs! La créativité, je sais bien, la créativité... Mais *lire*, savoir lire, c'est plus important qu'on ne croit.

J. C.

POINT DE VUE

Cacophonie pastorale

La gauche vaudoise s'en est émue. Des chrétiens se sont indignés. Des hommes et des femmes de bonne volonté ont été jusqu'à jeûner quelques jours en signe de protestation. A quoi bon?

Au moment où l'«affaire Pellaton» va sans doute sombrer définitivement dans l'oubli, on peut s'interroger sur l'ampleur des remous qu'elle a suscités en pays vaudois, alors que la même situation se reproduit, sans faire beaucoup de vagues, chaque fois qu'un citoyen (s'il est en même temps salarié) se trouve en conflit avec son employeur au sujet de l'exercice d'un mandat politique. Autant dire que c'est mon-

naie courante. Les partis de gauche en renouvelent l'expérience avant chaque élection au Grand Conseil.

Alors pourquoi cette émotion inhabituelle au sujet du pasteur Pellaton (sommé par le conseil synodal vaudois de choisir entre son mandat de député socialiste et son ministère pastoral)? Précisément parce qu'il est pasteur et que son employeur est l'Eglise vaudoise. Comme si l'on avait espéré que cette Eglise fût preuve de plus de tolérance que les autres employeurs et qu'elle pratiquât mieux qu'eux les vertus évangéliques!

L'Eglise — vaudoise ou pas, réformée ou non — est un corps constitué, une institution. Depuis le temps qu'elle existe, elle a trouvé sa finalité propre, qui est d'exister — un point c'est tout. Elle a ses préoccupations: des pro-

blèmes d'autorité, de pouvoir, de gestion, d'organisation, de «goodwill», de politique, de finances... que sais-je?

Cela semble si évident que l'on comprend mal l'émoi qui s'est emparé du gentil monde des chrétiens ouverts (il y en a), de la gauche fraternelle, de tous ceux pour qui la tolérance est une fleur à cultiver avec soin, de ceux qui s'imaginent que l'Eglise est une assemblée de frères et non pas une grande machine broyeuse comme les autres.

Pour l'Eglise, l'important n'est pas de vivre l'Evangile. Mais de le vendre. N'en attendons pas plus qu'elle n'en peut donner.

Alain Rossel

¹ Nous reviendrons plus longuement sur le sujet la semaine prochaine: la place nous manque. La parole, d'abord, à nos lecteurs et amis!

TRAVAILLEUR AU NOIR

La justice passe, la filière demeure

Extraordinaire leçon de choses, jeudi passé, au Tribunal de police genevois. Voici un accusé renvoyé devant la justice pour infraction à la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers et plus précisément pour avoir «employé», entre 1978 et 1980, une centaine de travailleurs étrangers au noir.

Première constatation. Les faits ne sont nullement contestés. L'accusé travaille en cheville avec des entreprises du bâtiment et leur «vend» des clandestins au coup par coup. Principal intérêt des opérations: pour ces travailleurs-là, pas de cotisations à l'AVS, pas de versements à la Caisse nationale d'assurance accident (CNA); l'intermédiaire se met dans la poche une partie des «économies» réa-

lisées sur des prestations sociales qui ne seront pas fournies et l'entrepreneur achète une main-d'œuvre à bon marché. Aussi simple que ça.

Deuxième constatation. D'un bout à l'autre de la chaîne, tout le monde est au courant; jusqu'à l'Office cantonal de l'emploi qui n'ignore pas l'existence de telles pratiques et de l'activité de telles officines de vente de clandestins (des affaires de la même eau sont, semble-t-il, en cours d'instruction).

Troisième constatation. Tout ce petit monde de la construction se rejoint sur un dernier point, c'est le «système» qui veut ça: les travailleurs au noir sont indispensables pour boucher les trous du premier semestre de l'année, c'est-à-dire la période où les saisonniers ne sont pas encore là.

La filière existe. Elle a été dénoncée à de multiples reprises. De temps à autre quelques négriers passent devant les tribunaux. Tout cela n'a rien que de très normal. La vie continue.

NYON, LAUSANNE

Les tribunaux exutoires

Procès des manifestants lausannois, procès de M^e Rambert la semaine passée, deux représentations judiciaires à grand spectacle et finalement deux pétards mouillés. Et l'impression que les tribunaux fonctionnent comme une sorte d'exutoire, qu'ils sont chargés de «résoudre» des questions posées en réalité à notre organisation sociale dans son ensemble (terrorisme, mouvements de jeunes). Demeure la mise en doute des compétences professionnelles de magistrats jugés manifestement en dessous de leur tâche. Question d'appréciation, question de personnes, dira-t-on: inutile d'entrer en matière tant que les dossiers ne sont pas connus dans leur totalité. Et à cet égard, malgré une débauche d'informations et de commentaires tous plus avisés les uns que les autres, il faut admettre

que les procès lausannois et nyonnais n'ont pas permis de lever le voile opaque qui masque, pour le commun des mortels et des justiciables, le fonctionnement réel de la machine judiciaire et policière. Ce manque de transparence ne peut qu'alimenter les soupçons, nourrir les doutes sur l'indépendance du système et finalement déboucher sur une crise de confiance.

EN BREF

A l'occasion de son centenaire, la Société suisse des industries chimiques a fait réaliser une série de spots qui seront rediffusés à dix-huit reprises sur chacune des trois chaînes de la télévision suisse. Ceux qui s'intéressent notamment à la vision des chimistes sur la nature, l'habitat, les couleurs, la mortalité, la faim pourront s'installer devant leur petit écran par exemple avant le téléjournal des 18 et 25 novembre, ou les 4 et 10 décembre; ceux

qui apprécient les contrastes ne manqueront pas les spots SSIC programmés pour les lundis 15 novembre et 6 décembre, dans le bloc IV, juste avant «A bon entendre».

* * *

«Insistez sur vos libertés économiques, puisque vos épouses adorent faire le marché.» Par voie de petites annonces, Libertas (dans la presse genevoise) teinte l'idéologie de la droite la plus conservatrice d'une petite touche de quotidien vécu. Pour le reste, à chacun son boulot: à eux la défense des grands principes, à elles les commissions (et du reste, elles adorent ça).

* * *

Amiante: les cris d'alarme ont porté dans notre pays, amortis dans l'atmosphère ouatée de rigueur, mais ils ont trouvé un retentissement exceptionnel aux Etats-Unis, avec les conséquences spectaculaires propres aux conflits de ce genre outre-Atlantique. C'est ainsi que l'un des premiers producteurs mondiaux d'articles en amiante, la Manville Corporation, vient de demander à être mise en faillite pour ne pas avoir à faire face, malgré une santé financière apparemment florissante, aux procès que lui intentent les victimes de maladies provoquées par l'amiante (des anciens employés de la société, pour la plupart) et qui portent sur des millions de dollars. Motif: les dédommagements qui lui seront demandés risquent de dépasser ses ressources financières. Astuce: en cas de faillite, c'est probablement le gouvernement qui paierait la facture... aux frais des contribuables, bien entendu! Une certitude en tout cas: les dirigeants de la Manville ne semblent plus du tout sûrs de leur affaire.

* * *

Déjà un appel aux lecteurs pour les inviter à payer une contribution au journal gratuit «Züri Woche»: le numéro 21 du successeur du «Züri Leu» invite les lecteurs à payer 15 francs. En contrepartie ils pourront publier gratuitement une petite annonce. Alléchante proposition, mais qui ne masque pas une mue importante: le journal n'est plus totalement gratuit.